

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 16 octobre 2017
à 20h30

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

13

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, JUCHS Christelle, KIEFFER Stéphanie.

Absents excusés : Mmes BATTESTINI Cathy (procuration à Christelle JUCHS), LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle (procuration à Stéphanie KIEFFER), WITTMANN Chantal.

Secrétaire de Séance : Stéphanie KIEFFER

Date de convocation : 11 octobre 2017

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire et Monsieur Lucien BERNHARD sollicitent chacun le rajout d'1point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Illuminations de Noël
- Sécurité RD 127

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Avant de soumettre le procès-verbal à l'approbation des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, à la demande d'une Conseillère, souhaite modifier une phrase de la délibération n° 45/17 « Plan de circulation ». La terminologie utilisée n'était pas en adéquation avec les termes du débat.

Aussi, il propose de remplacer la phrase « compléter le stationnement par le marquage de places supplémentaires dans la route de Strasbourg » par la phrase suivante : « Revoir le stationnement route de Strasbourg en travaillant sur un projet de création de places de stationnement supplémentaires qui sera soumis au Conseillers Municipaux avant validation. »

Le Conseil Municipal,
Par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (M Muller)

APPROUVE le procès-verbal **ainsi modifié** de la séance 11 septembre 2017.

47/17 BUDGET PRIMITIF 2017 : décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

DECIDE le transfert de crédits suivants au sein du budget primitif 2017 sections fonctionnement et investissement :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Nature	Compte	Montant	Chap	Nature	Compte	Montant
011	Charges à caractère général	60628 (fleurs)	+ 5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	7788	+ 15 000,00 €
		615221	+ 14 000,00 €				
		61551	+ 2 000,00 €				
022	Dépenses imprévues	022	- 6 000,00 €				
TOTAL			+ 15 000,00 €	TOTAL			+ 15 000,00 €

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Op	Chap	Nature	Compte	Montant	Op	Chap	Nature	Compte	Montant
	020	Dépenses imprévues	020	- 16 570,00 €					
14	21	Radar pédago	2188	+ 1 600,00 €					
215	21	Paroi douche	21318	+ 700,00 €					
220	21	Vidéoprojecteur	2183	+ 1 000,00 €					
		Trav électrique et vidéophone	21312	+ 3 020,00 €					
300	21	Signalisation	2152	+ 10 000,00 €					
360	21	CEPAGE	21534	+ 250,00 €					
TOTAL				+ 0,00 €	TOTAL				0,00 €

48/17 PERSONNEL COMMUNAL : gratifications de fin d'année

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération prise en date du 28 décembre 1983, portant institution d'avantages acquis ayant le caractère de complément de rémunération au bénéfice du personnel de la Commune d'ALTORF
- Vu** la délibération prise en date du 8 décembre 1997 portant attribution de la prime de fin d'année à l'ensemble du personnel titulaire ou non titulaire de la Commune d'ALTORF

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

sur proposition de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** de fixer à **13 813 €** brut le montant des crédits nécessaires au paiement de la gratification de fin d'année.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir l'état fixant le montant attribué à chaque agent selon les critères votés le 8 décembre 1997.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

49/17 SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

Vu la demande de subvention présentée par Mme Yolande ARNOLD en date du 14 septembre 2017

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme Marcellin DAVID en date du 30 septembre 2017

Après examen des dossiers

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à Mme ARNOLD Yolande pour son habitation sise 12 rue de la Hardt à ALTORF.

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme DAVID Marcellin pour leur habitation sise 1 rue des Aubépines à ALTORF.

50/17 ACCEPTATION DE CHEQUES

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE

- le chèque d'un montant de 1 242,89 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement du remplacement de la vitre du tracteur.
- le chèque d'un montant de 10 363,42 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement du préjudice matériel subi en raison d'infiltrations survenues à la Maison du Temps Libre.

51/17 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

Vu Le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Président de la Communauté de Communes, comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret n°95-635 du 6 mai 1995

Considérant que l'article 3 du susvisé décret stipule qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement aux assemblées délibérantes des communes membres un rapport sur le prix et la qualité du service

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

ADOPTÉ le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable établi par le Président.

52/17 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1) Rapport élaboré par la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement présenté par le Président de la Communauté de Communes et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret n° 95-635 du 6 mai 1995

Considérant que l'article 3 du susvisé décret stipule qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement aux assemblées délibérantes des communes membres un rapport sur le prix et la qualité du service

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire

PREND ACTE

du rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement tel qu'il a été présenté par la Communauté de Communes.

2) Rapport élaboré par le SDEA pour le périmètre de la Petite Bruche

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement présenté par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement pour le périmètre de la Petite Bruche et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret n° 95-635 du 6 mai 1995

Considérant que l'article 3 du susvisé décret stipule qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement aux assemblées délibérantes des communes membres un rapport sur le prix et la qualité du service

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

ADOPTE le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement établi par le SDEA.

**53/17 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39

Vu Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets présenté par le Président du SICTOMME,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire des communes membres lors d'une séance publique de Conseil Municipal

ENTENDU les explications données par Monsieur le Maire,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets tel qu'il a été présenté par le Président du SELECT'OM de Molsheim.

**54/17 DEMANDE DE RE-CALCUL DU FNGIR : réponse de la Direction Régionale des
Finances Publiques**

Après un rappel de l'affaire par Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil les derniers échanges entre la commune et l'administration fiscale concernant les modalités de fixation du montant du FNGIR.

Par un nouveau courrier du 31 août dernier Monsieur le Maire sollicitait une entrevue avec le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP) **en personne** afin de reconsidérer le montant du FNGIR, défini suite à la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2010.

Par courrier du 4 octobre dernier le Responsable de la division « secteur public local » de la DRFIP, sous couvert du Directeur Régional, ne proposait pas de date de rendez-vous mais informait une nouvelle fois par écrit la Commune que la demande de recalcul ne pouvait pas être prise en compte car, malgré une erreur reconnue par l'Administration fiscale, toutes les conditions n'étaient pas réunies pour justifier une correction du montant.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil quant aux dispositions à prendre par la Commune suite à cette nouvelle fin de non-recevoir.

**Le Conseil Municipal
Entendues les explications données par Monsieur le Maire et après un tour de table,
A l'unanimité**

Fait part de son soutien à Monsieur le Maire dans le traitement de ce dossier et donne son approbation à la nature des suites envisagées par ce dernier, à savoir :

- La rédaction d'un nouveau courrier au Directeur de la DRFIF sollicitant expressément un entretien avec lui
- Envisager, en cas d'échec de l'entretien, d'intenter une action en justice contre l'administration fiscale auprès du tribunal compétent afin d'obtenir réparation et recalcul du montant.

55/17 JOURNEE CITOYENNE : création d'un groupe de pilotage

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors de la précédente séance de Conseil Municipal il avait émis le souhait d'organiser, dès l'an prochain, une journée citoyenne et en rappelle le principe. Aussi, il fait un tour de table et fait appel aux élus pour créer un petit groupe de pilotage.

Madame ARNOLD Monique, Messieurs Lucien BERNHARD, Michel FOESSER et Gérard ADOLPH se portent volontaires. Un appel à bénévoles sera lancé auprès des concitoyens d'Altorf pour intégrer ce groupe.

56/17 ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire interroge les Conseillers au sujet de la mise en place des illuminations de Noël dans le village.

**Le Conseil Municipal,
Après débat,**

DECIDE, dans un souci d'économie budgétaire, de limiter la pose des éclairages de Noël aux endroits suivants :

- 1 traverse dans la rue Principale au niveau de la Mairie
- 3 arbres au niveau du calvaire et du parking de la MTL

57/17 SECURITE RD 127

Monsieur Lucien BERNHARD, Conseiller Municipal délégué, soumet le problème de la garantie de la sécurité des piétons et cyclistes lors de la traversée de la RD 127 au niveau du lieu-dit « Jaegerhof », point déjà évoqué par Madame Cathy BATTESTINI, Conseillère Municipale, lors d'une précédente séance.

Entendu l'exposé de Monsieur Lucien BERNHARD,

Monsieur le Maire invite ce dernier à provoquer une rencontre sur place avec les différentes personnes susceptibles d'intervenir, à savoir : Monsieur le Maire de Dachstein, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig en charge des pistes cyclables ainsi que le technicien en charge de ce dossier.

58/17 DIVERS

1) Ecole et Périscolaire :

Madame Monique ARNOLD, Adjointe au Maire, informe les Conseillers qu'une nouvelle équipe dirige l'Association APEA depuis la rentrée. La présidence est dévolue à Madame Elsa FEND, le secrétariat à Madame MUNCH Mélanie et les comptes à Madame ECK Audrey.

Elle fait part également que les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Une seule liste s'étant présentée, tous les candidats de la liste ont été élus.

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que la structure « Pomme de Pic » n'ouvrira ses portes que la 2^{ème} semaine des prochaines vacances scolaires.

2) Plafond Eglise :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'entreprise ESCHLIMANN a soumis un devis de réparations à la suite de chutes de « morceaux » de plafond au niveau de la voûte de l'Eglise.

Avant de donner suite à ce devis, la Municipalité va soumettre celui-ci, pour avis, à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Par ailleurs, le clocher de l'Eglise présentant un état d'usure avancé, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de faire appel à une société pour diligenter le passage d'un drone. Les prises de vue permettront de réaliser un diagnostic précis de l'état du clocher.

3) Manifestations à venir :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les principales dates à retenir, à savoir :

- ✓ 11 novembre 2017 : messe à 18h suivie d'une cérémonie au monument aux morts et d'un vin d'honneur à la Dime
- ✓ 10 décembre 2017 : à 12h repas des séniors ; préparation de la salle le 9 décembre à 14h.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	